



# En bref : Visa pour formation professionnelle

Procédure de visa et d'entrée pour les ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de visa.  
Conditions générales (article 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG) : passeport,  
preuve de financement, absence de motif d'expulsion.

## VÉRIFICATION DES CONDITIONS REQUISES

Étape

1

- Place de formation en Allemagne.
- Preuve de financement : rémunération de la formation, bourse, compte bloqué d'au moins 10 836 € (en 2024) ou déclaration de prise en charge (généralement pas de rémunération pour une formation professionnelle en milieu scolaire).
- Connaissance de l'allemand : généralement niveau B1 (CECRL), si l'entreprise de formation n'a pas vérifié le niveau de langue.

**i** **Veillez noter** : l'approbation de l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) doit généralement être obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle qualifiée.

## DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

- Préparez les documents nécessaires : entre autres, passeport, preuve de l'obtention d'une place de formation (par ex. : le contrat de formation), preuve des connaissances de l'allemand, formulaire de demande de visa.

**i** **Veillez noter** : les ambassades allemandes fournissent sur leurs sites web des informations sur les délais d'attente éventuels lors de la demande de rendez-vous et sur les documents supplémentaires qui peuvent être exigés.

Étape

2

## DEMANDE DE VISA DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE

Étape

3

- Apportez les documents complets.
  - Frais : 75 € en devise locale.
- i** **Veillez noter** : la durée de traitement dépend fortement de la représentation étrangère et de la complexité du dossier. Renseignez-vous sur le site web de l'ambassade compétente.

## DÉPART POUR L'ALLEMAGNE

- Délivrance d'un visa d'entrée pour une formation professionnelle en milieu scolaire ou en entreprise.
- Réservez un billet d'avion ou un voyage pour l'Allemagne.

**i** **Veillez noter** : pour la délivrance d'un visa d'entrée, il est nécessaire d'avoir une assurance maladie valide. Après l'arrivée en Allemagne, il faut souscrire une nouvelle assurance maladie.

Étape

4

## DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN ALLEMAGNE

Étape

5

- Déclarer son adresse de résidence en Allemagne auprès du bureau de déclaration de domicile.
- Prenez rendez-vous auprès du service des étrangers compétent.
- Demandez la liste des documents requis auprès du service des étrangers et préparez-les.
- Faites la demande d'un permis de séjour pour une formation professionnelle (article 16a de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG).
- Les frais peuvent atteindre 100 € (article 45 et suivants de l'ordonnance sur le séjour des étrangers - AufenthV).

**i** **Veillez noter** : le permis de séjour doit être demandé avant l'expiration du visa d'entrée.